

# HESAM UNIVERSITÉ

## Règlement du Kahoot #Erasmusdays 2023 « L'Union européenne, ça vous dit quelque chose ? »

### Article 1 : Organisation du jeu-concours

L'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche HESAM Université, ci-après dénommé « l'organisateur », dont le siège social est situé 15 rue Soufflot, 75005 Paris (N° SIRET : 130 021 447 00011), met en place un jeu-concours, ci-après dénommé « le quiz », à destination des étudiants des établissements membres d'HESAM.

### Article 2 : Objet du quiz

Gratuit et sans obligation d'achat, le quiz consiste en la réponse à des questions portant sur l'Union européenne, son histoire et ses valeurs. La participation au quiz implique des participants l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

### Article 3 : Date et durée

Le quiz se déroulera le mercredi 11 octobre 2023 au cours de l'afterwork qui se tiendra de 18h30 à 20h30. Pour que la participation au quiz soit déclarée éligible, le candidat doit être présent sur les lieux de l'événement et répondre aux questions en temps réel. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter le début du quiz.

### Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

#### 4-1 Conditions de participation

Le quiz est ouvert uniquement aux participants physiquement présents lors de son déroulement à l'école Duperré aux dates et horaires susmentionnés. Ils doivent nécessairement être étudiants ou diplômés des membres des établissements membres d'HESAM Université : les **Arts et Métiers, le CESI, le Cnam, l'École Boule, l'École Duperré, l'École Estienne, l'ENSAAMA, l'ENSA – Paris La Villette, l'Institut Français de la Mode, le Centre de formation des journalistes, Paris School of Business, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et ECAM LaSalle.**

Ne sont donc pas autorisés à participer au quiz : les étudiants n'appartenant pas à la ComUE HESAM Université, toute personne ayant collaboré à l'organisation du quiz ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur et ses sous-traitants.

#### 4-2 Validité de la participation

Toute participation au quiz sera considérée comme invalide si le participant ne respecte pas les conditions mentionnées dans l'article 4-1. Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.

Les candidats au quiz devront participer aux Erasmus days et répondre directement au moyen de leur téléphone portable ou de tout autre outil leur donnant accès à la plateforme d'hébergement du quiz. Ils devront utiliser un nom reconnaissable sur la plateforme et se manifester auprès des organisateurs à la fin du quiz pour communiquer leurs coordonnées : prénom, nom, adresse postale, mail, établissement d'origine, téléphone et acceptation des conditions du présent concours. Celles-ci seront uniquement utilisées pour leur transmettre un prix.

#### 4-3 Plateforme d'hébergement du quiz

Le quiz sera hébergé sur la plateforme Kahoot.

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue  
Soufflot  
75005 Paris  
01 87 39 20 20  
www.hesam.eu

#### Membres

Arts et  
Métiers  
CESI  
Cnam  
ENSAPLV

École Boule  
École  
Duperré  
École  
Estienne  
ENSAAMA

ENSCI-Les  
Ateliers  
IFM

#### Membres associés / affiliés

Paris School of Business  
CFJ  
Compagnons du Devoir et  
du Tour de France

FNEP  
France Clusters

# HESAM UNIVERSITÉ

## Article 5 : Désignation des gagnants

Les 5 gagnants du quiz seront publiquement annoncés le **mercredi 11 octobre 2023** au soir lors de l'afterwork des Erasmus days organisé par HESAM Université à l'Ecole Duperré.

## Article 6 : Désignation des Lots

Les cinq lauréats recevront une e-carte cadeau FNAC/DARTY d'une valeur de 50€.

## Article 7 : Remise ou retrait des Lots

La remise des lots se fera en présentiel à l'issue du quiz.

Après le 12 octobre 2023, les lots qui ne seront pas attribués faute de participant sera remis à l'association La Croix rouge française.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## Article 9 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au quiz sont enregistrées et conservées par l'organisateur pour une durée de 2 ans. Elles ne feront pas l'objet d'une utilisation commerciale.

## Article 10 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur est de diffuser les questions et réponses du quiz. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, des risques de contamination par d'éventuels virus/logiciels malveillants circulant sur le réseau et de l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements. La participation au quiz implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

## Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le quiz devait être modifié, écourté, reporté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

## Article 13 : Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au quiz devra être formulée par écrit à l'adresse suivante: HESAM Université 15 rue Soufflot 75005 Paris. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du quiz.

## Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du quiz est déposé sur le site internet d'HESAM Université à l'adresse suivante: <https://www.hesam.eu/actus-1554>

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue  
Soufflot  
75005 Paris  
01 87 39 20 20  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

### Membres

Arts et  
Métiers  
CESI  
Cnam  
ENSAPLV

École Boule  
École  
Duperré  
École  
Estienne  
ENSAAMA

ENSCI-Les  
Ateliers  
IFM

### Membres associés / affiliés

Paris School of Business  
CFJ  
Compagnons du Devoir et  
du Tour de France

FNEP  
France Clusters

# HESAM UNIVERSITÉ

## Article 15 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du quiz à l'adresse suivante : HESAM Université 15 rue Soufflot 75005 Paris.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel : aurelie.verneau@hesam.eu

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue  
Soufflot  
75005 Paris  
01 87 39 20 20  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

### Membres

Arts et  
Métiers  
CESI  
Cnam  
ENSAPLV

École Boule  
École  
Duperré  
École  
Estienne  
ENSAAMA

ENSCI-Les  
Ateliers  
IFM

### Membres associés / affiliés

Paris School of Business  
CFJ  
Compagnons du Devoir et  
du Tour de France

FNEP  
France Clusters